



**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE**

**PLAN D'ACTION
2017-2018**

Adopté par le CA du

03 mai 2017

Il nous fait plaisir de vous présenter, au nom des membres du conseil d'administration, le plan d'action du SPPELL pour l'année scolaire 2017-2018. Celui-ci priorise nos actions dans le but de demeurer fidèle à notre engagement envers les membres.

Bien que les priorités du SPPÉLL demeurent le respect de nos droits, la prévention des conflits de travail et la promotion des services professionnels, le souci d'assurer une relève syndicale est aussi un incontournable.

Nous croyons fermement que l'action syndicale est d'abord et avant tout en recherche de solutions. Les délégations, les membres des comités SPPÉLL ainsi que les membres du conseil d'administration travaillent, quotidiennement, dans cette vision syndicale et votre contribution est indispensable.

Ensemble, allons plus loin !

Ghislaine Filion, présidente

LES THÈMES DU PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE 2017-2018

THÈME 1 : LES RELATIONS DE TRAVAIL ET LA COMMUNICATION

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

THÈME 1 : RELATION DE TRAVAIL ET LA COMMUNICATION

Sous ce thème sont regroupées les tâches liées au mandat des membres élus.es ainsi on y retrouve: le soutien aux délégués.es lors de l'application de la convention collective, du code travail et des autres lois du travail. De plus, les membres élus.es doivent s'assurer de poursuivre un travail d'éducation syndicale par les communications et les rencontres auprès des membres.

Actions spécifiques à l'année 2017-2018

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES
1.1 Assurer l'application de la convention collective, du code du travail et des autres lois du travail.	<ul style="list-style-type: none">▪ Par le Comité des relations de travail▪ Par des accompagnements individuels.▪ Suivi des dossiers (contrats, entente, congés maladie, etc)	<ul style="list-style-type: none">▪ Les membres du C.A.▪ Les délégations▪ Soutien de la FPPE

<p>1.2 Poursuivre le soutien des délégués.es dans l'application de la convention collective du code du travail et des autres lois du travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Libérations qui permettent le suivi des dossiers. ▪ Conseiller juridique qui guide et accompagne dans les démarches de nature légales ou conventionnées. ▪ Conseil d'administration qui assure la cohésion de toutes ces démarches. ▪ Formations qui assurent une qualité et une évolution des porteurs de dossiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. ▪ Soutien de la FPPE et de la CSQ
<p>1.3 Poursuivre l'éducation syndicale, la communication et les rencontres auprès des membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnements individuels ▪ Rencontres d'unité ▪ Communications ▪ Projet pilote au Samares (réflexion et analyse des besoins par corps d'emploi) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. ▪ Soutien de la FPPE et de la CSQ

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS

Dans un but d'efficacité et de désir d'amélioration des conditions d'exercices de nos professions, la négociation doit demeurer un objectif ultime à atteindre lorsque survient des irritants communs. À la signature de la convention collective 2015-2020, il est important d'informer les membres des nouveautés.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES
2.1 Appropriation et suivi des nouvelles dispositions de la convention collective 2015-2020 2.2 Réflexion et préparation en vue des nouvelles négociations 2020-2025	<ul style="list-style-type: none">● C.A.● Au quotidien dans le travail de la délégation ● Rencontre en conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence▪ Membres du C.A▪ Délégations ● Membres du C.A.

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

Afin de rejoindre tous les membres sans exception, nous devons nous inscrire dans un processus de sensibilisation, d'éducation syndicale et d'engagement individuel, ceci dans le but de promouvoir la solidarité et d'assurer une relève syndicale. La promotion et la valorisation de nos professions doivent toujours demeurer actives.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES
3.1 Sensibiliser et soutenir les membres devant l'importance de leurs contributions aux activités syndicales.	<ul style="list-style-type: none">▪ Assemblée générale▪ Assemblées d'unités▪ Comités d'unités▪ Comités SPPÉLL▪ Réseaux FPPE et CSQ▪ Autres instances▪ Formations▪ Promotions	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence et membres du CA▪ Délégation▪ Membres des comités▪ FPPE et CSQ
3.2 Assurer une relève syndicale.	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place d'une structure qui impliquera davantage les membres dans leur syndicat (projet pilote des Samares).▪ Présence des déléguées adjointes à certains CA.	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence▪ Membre du C.A.▪ Déléguées adjointes▪ Membres
3.3 Maintenir une pression pour contrer les politiques d'austérité.	<ul style="list-style-type: none">▪ Mobilisation lors d'événements sociaux-politiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence▪ Membre du C.A▪ L'ensemble des membres